



changement d'heures de travail

Par **grinou12**, le 15/11/2024 à 22:43

bonjour, je travaille dans une entreprise depuis 3 ans. mes horaires de travail ne sont pas marquées dans mon contrat mais mon employeur arrange mes plannings depuis le debut pour que je puisse allier vie privé et vie professionnelle. or depuis peu il a décidé de ne plus m'arranger et de me faire faire les mêmes horaires que mes collègues soit 1 semaine du matin 6h 13h45 et une semaine du soir 12h15 20h. en a t-il le droit?

Par **math64**, le 15/11/2024 à 23:24

Bonjour,

Sans contractualisation des horaires, oui, il peut parfaitement faire usage de son pouvoir de direction et vous imposer les mêmes horaires que vos collègues.

Cordialement

Par **miyako**, le 16/11/2024 à 17:15

Bonjour,

[quote]

je travaille dans une entreprise depuis 3 ans. mes horaires de travail ne sont pas marquées dans mon contrat mais mon employeur arrange mes plannings depuis le debut pour que je puisse allier vie privé et vie professionnelle.

[/quote]

Il faudrait connaître ,les raisons précises de la vie privé qui nécessite le prolongement de cet arrangement .

<https://www.eff.fr/actualite/salarie-refuser-changement-horaire-portant-atteinte-excessive-vie->

[personnelle_f093bf988-6a2e-4be9-ad0f-eaef01d1ba9a](#)

Dans certains cas le salarié peut refuser le changement d'horaire ,même si cela ne figure pas dans son contrat de travail.**Il s'agit d'impératifs familiaux .**

Cordialement